

Formulaire de qualification des véhicules de collection

IMPORTANT. Le processus de qualification ne s'applique qu'aux automobiles et camions légers. Pour connaître tous les détails et les exigences du Programme des véhicules de collection, visitez le site Web mpi.mb.ca.



**Société d'assurance
publique du Manitoba**

Instructions

Le Programme des véhicules de collection offre des garanties d'assurance particulières aux assurés qui possèdent des véhicules de collection. Pour être admissible, votre véhicule doit répondre à certains critères (voir la section Déclaration) et vous devez le faire qualifier.

Veuillez visiter le site Web de la Manitoba Association of Automobile Clubs (MAAC) (www.maac.cc) pour savoir comment arranger un rendez-vous de qualification avec un représentant de la MAAC. Si vous préférez un rendez-vous de qualification avec la Société d'assurance publique ou avez des questions, composez le 204-985-7000 ou le 1-800-665-2410 (appels sans frais).

Vous devez remplir et signer les deux parties du présent formulaire (la copie du demandeur et la copie du qualificateur) et les apporter au rendez-vous de qualification. Après votre qualification, vous devez aller en personne chez un agent Autopac et remettre la copie du qualificateur remplie et estampillée à des fins de traitement.

Tous les clients qualifiés reçoivent une plaque d'immatriculation de véhicule de collection unique. Il est aussi possible d'avoir une plaque personnalisée. Pour demander une plaque de véhicule de collection personnalisée ou pour transférer un message personnalisé existant à une plaque de véhicule de collection, veuillez remplir et présenter le formulaire **Demande de plaque d'immatriculation de véhicule de collection**. Vous trouverez ce formulaire sur le site Web mpi.mb.ca.

Données sur le propriétaire inscrit

N° de permis - -

ou

N° de référence de client

Nom Prénom(s)

Adresse

Ville Code postal

Numéro de téléphone (jour)

Données sur le véhicule

N° d'identification du véhicule (VIN)

Année Marque Modèle

Plaque d'immatriculation courante

Déclaration

En soumettant ma demande, je déclare que mon véhicule satisfait à chacune des exigences suivantes du Programme des véhicules de collection :

- il est âgé d'au moins 25 ans;
- il est une automobile ou un camion léger;
- il a une valeur minimale de 5 000 \$;
- il n'est utilisé que pour les déplacements d'agrément aux termes de l'assurance Autopac de base (non utilisé pour le navettage).

Je comprends et j'accepte que la qualification de mon véhicule pour le Programme des véhicules de collection n'indique pas une valeur réelle au comptant pour mon véhicule.

Signature du propriétaire inscrit

Date

Réservé au bureau

Nom du représentant de la MAAC ou de la Société d'assurance publique du Manitoba

Signature

Date

Le présent formulaire est valide pendant les 12 mois qui suivent la date de délivrance.

Copie du demandeur

Formulaire de qualification des véhicules de collection

IMPORTANT. Le processus de qualification ne s'applique qu'aux automobiles et camions légers. Pour connaître tous les détails et les exigences du Programme des véhicules de collection, visitez le site Web mpi.mb.ca.



**Société d'assurance
publique du Manitoba**

Données sur le véhicule		
N° d'identification du véhicule (VIN)		
Année	Marque	Modèle
Plaque d'immatriculation courante		

Déclaration
Je consens à la collecte de mes renseignements par l'organisme de service auteur (MAAC) et à leur divulgation à la Société d'assurance publique du Manitoba afin de qualifier mon véhicule pour sa participation au Programme des véhicules de collection.
Signature du propriétaire inscrit
Date

Réservé au bureau
Nom du représentant de la MAAC ou de la Société d'assurance publique du Manitoba
Signature
Date

<input type="checkbox"/> Approuvée
<input type="checkbox"/> Refusée

Le présent formulaire est valide pendant les 12 mois qui suivent la date de délivrance.